

DÉPARTEMENT DU DOUBS  
**MAIRIE DE MAMIROLLE**  
25620  
2 bis rue de l'école  
TÉL 03 81 55 71 50  
FAX 03 81 55 74 61  
[mairie@mamirolle.com](mailto:mairie@mamirolle.com)  
[www.mamirolle.fr](http://www.mamirolle.fr)

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du Lundi 31 août 2020 à 19h30**

**Présidence :** M. Daniel HUOT, Maire

**Présents :** tous les conseillers, sauf Madame SEYER Séverine et Messieurs PARRA Miguel  
COPPOLA Ernest, JEANNEY Michel excusés

**Procuration :** de M. COPPOLA Ernest à M. Daniel LETHIER

**Secrétaire :** Monsieur Dominique MAILLOT

\*\*\*\*

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 26 août 2020;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19.

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 3 septembre 2020, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du jeudi 2 juillet 2020**
- 2. Constitution des Comités Consultatifs**
- 3. Budget communal : vote des subventions aux associations**
- 4. Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint technique.**
- 5. Formation des élus et fixation des crédits affectés.**
- 6. Créances : admission en non-valeur**
- 7. ENIL : demande de gratuité des salles des fêtes**
- 8. Informations diverses**
  - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
  - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
  - ✓ Aménagement d'un parc composé d'une zone de fitness et d'une zone de street workout à destination des jeunes : bilan financier
  - ✓ ENEDIS : redevance d'occupation du domaine public
  - ✓ Communication : processus de validation des informations et de la diffusion.

\*\*\*\*

## 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du jeudi 2 juillet 2020.

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du jeudi 2 juillet 2020. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

## 2. Constitution des Comités Consultatifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la possibilité offerte par l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriale de constituer des Comités Consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales. Ces comités consultatifs sont présidés par un membre du Conseil Municipal désigné par le Maire.

Il propose donc de créer les Comités consultatifs suivants :

- ✓ **Comité consultatif : relations avec les entreprises et les commerces : Présidente : Mme JAY Karène**

Membres élus : Madame SEYER Séverine

Membres extérieurs :

- ✓ **Comité consultatif du développement durable et de l'environnement : Président : M. BENOIT-GONIN Alexandre**

Membres élus : Mesdames LECHINE Patricia, VIEILLE Christel, ROUSSET Valérie et Messieurs HUOT Daniel, LEHEC Gaël et COPPOLA Ernest

Membres extérieurs : Monsieur BERNER Jean-Louis et Mesdames Cécile BOURGOIN, Anne HONOR, Bérénice IBLED, Pauline LEPEULE, MOUSSON Annie et Nadège ROBIN.

Suppléants : Messieurs BULLE Florent, COULET Didier et Rémi VERMOT-DESROCHES

- ✓ **Comité consultatif vie scolaire / périscolaire : Présidente : Mme ROUSSET Valérie**

Membres élus : Mesdames CORUK Maud, SEYER Séverine, JAY Karène et Messieurs MAILLOT Dominique, LEHEC Gaël

Membres extérieurs : Madame Elizabeta FOURNERET

- ✓ **Comité Consultatif relations avec les associations : Président : M. LETHIER Daniel**

Membres élus : Mesdames BERGEZ Gilda, SEYER Séverine, JAY Karène

Membres extérieurs : Madame MARTIN Francine et Monsieur CUENOT Eric

**Cette délibération sera finalisée lors du prochain Conseil Municipal.**

## 3. Budget communal : vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la proposition des membres du Comité Consultatif « vie scolaire, péri scolaire, relations avec les associations et les comités » de versement de subventions aux différentes associations du village pour cette année 2020.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix POUR et 1 Abstention de fixer le montant des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

Article 6574	Budget 2020
Anciens Combattants	180 €
Association des retraités de Mamirolle	500 €
Association Familles Rurales de Mamirolle	2 500 €
Association Familles Rurales de Mamirolle - Bibliothèque	2 800 €
Rézosaône (Association parents – enseignants du plateau de Saône)	160 €
Association des donneurs de sang	100 €
Fédération Amis des Maisons de Retraite	100 €
Foyer socio-éducatif du collège de Saône	688 €
Association Sportive Saône Mamirolle	2 000 €
Karaté Club de Mamirolle	350 €
Association Sportive La Mancine	2 000 €
Entente Saône Mamirolle (Handball)	2 500 €
Tennis Club de Mamirolle – Montfaucon (Tennis et Ping-pong)	900 €
Thai Boxing Club	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 278 €</b>

#### **4. Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint technique**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe occupé par l'agent d'entretien de la commune a fait, suite au départ en retraite de cet agent le 1<sup>er</sup> août 2020, l'objet d'un avis de vacance en date du 17 juin 2020 auprès du Centre de gestion du Doubs.

Considérant qu'il convient de recruter un nouvel agent sur la base de 20/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de service de 20 heures par semaine, à compter du lundi 7 septembre 2020.

#### **5. Formation des élus et fixation des crédits affectés**

Les dispositions de l'article L2123-12 du Code Général des Collectivité Territoriales prévoient que les membres du Conseil Municipal « ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Une formation est obligatoirement organisée au cours de la 1<sup>ère</sup> année de mandat pour les élus ayant reçus une délégation.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Il est proposé que les conseillers municipaux puissent suivre toutes formations ayant pour objet le champ de compétence de la commission dans laquelle l'élu siège, ou toute formation lui permettant l'exercice de ses fonctions.

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, a par ailleurs créé un droit individuel à la formation (DIF) au profit de l'ensemble des élus locaux, dont la gestion a été confiée à la caisse des dépôts et consignations. Les élus acquièrent ainsi 20 heures de droits à la formation par année de mandat, qu'ils soient indemnisés ou non.

La mise en œuvre du droit individuel à la formation relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, voire les formations nécessaires à leurs réinsertions professionnelles à l'issue de ce mandat.

Le DIF élus ne se substitue pas aux formations proposées par la collectivité.

Pour plus de renseignements, il convient de se connecter sur le site de la caisse des dépôts : <https://www.caissedesdepots.fr/dif-elus>.

Le montant des frais de formation doit être compris entre 2% et 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune.

Les dépenses supportées par la commune comprennent les frais de déplacement (transport et séjour) et les frais d'enseignement qui sont réglés directement par la commune à l'organisme de formation.

Compte tenu des possibilités financières de la commune, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction des élus soit consacrée chaque année à leurs formations.

Alors que les organismes de formation doivent être agréés, Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du Code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé de formation est renouvelable en cas de réélection.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'allouer, chaque année, pendant toute la durée du mandat, une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus. Cette ligne budgétaire pourra être abondée tant que besoin, dans la limite réglementaire.
- de prendre en charge les frais de déplacement (transport et séjour) et d'enseignement

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formation
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus

## **6. Créances : admission en non-valeur**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que plusieurs titres de recette émis dans le cadre de la location de la salle des fêtes (remplacement de matériel dégradé, frais de réparation, intervention des services techniques pour le nettoyage etc...) n'ont pas été recouverts par plusieurs utilisateurs de la salle des fêtes.

Il précise que le montant total des impayés s'élève à 328.81 €

Les poursuites engagées par la Trésorerie de Morre Roulans à l'encontre des débiteurs n'ayant pas permis d'aboutir au recouvrement des différentes créances, Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 328.81 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'admettre en non-valeur la somme de 328.81 €. Les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

## 7. ENIL : demande de gratuité des salles des fêtes

L'ENIL de Mamirolle a réservé la grande salle des fêtes ainsi que la salle annexe attenante, le jeudi 19 novembre 2020 pour l'organisation de la journée de coopération internationale.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de gratuité de ces salles pour cette occasion.

Cette journée étant organisée sans but lucratif, Monsieur le Maire propose de réserver une suite favorable à cette demande.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de mettre la grande salle des fêtes et la salle annexe de la salle des fêtes gratuitement à disposition de l'ENIL le jeudi 19 novembre 2020 pour l'organisation de cette journée.

## 8. Informations diverses

### 8.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demande de certificat d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
<b>Décisions de PC</b>	SCI JT2L représenté par Messieurs LABORIE Loïc et TRONCIN Jérôme	Rue du Stade	Construction d'une maison individuelle d'habitation de 84 m2	Accordé le 23/07/2020
	SCI MILA	ZA du Noret – 22 Rue du Noret	Construction d'un atelier de menuiserie + bureaux administratifs	Accordé le 24/07/2020
	SCI LC	ZA du Clousey	Extension de 273m2 du bâtiment pour stocker du bois de chauffage (Granulés)	Accordé le 14/08/2020
<b>Dépôts de PC</b>	M. FRAISSE Henri	1 Rue des Champs de la Pierre	Construction d'un carport - Abri de 2 véhicules - 33 m2 d'ES	
	M. BERCOT Cyrille	25 E Rue du Stade - Lot n°6 du lotissement de M. CHAUVIN François	Réhabilitation d'un garage existant en maison individuelle d'habitation de 128 m2	
<b>Décisions de DP</b>	M. MEOT Gaël	12 Rue de Baume	Transformation d'un garage en pièce d'habitation	Accordé le 11/08/2020
	M. VEUVE Fabrice	8 Rue du Général Donzelot	Construction d'une piscine semi-enterrée de 28.88 m2	Accordé le 20/07/2020

	SCI BCPP – M. POISSENOT Julien	6 Rue de l'école	Construction d'une piscine de 25 m <sup>2</sup>	Accordé le 20/07/2020
	M. SOSSONG Philippe	11 Rue du Cordier	Suppression d'une haie de thuyas et pose d'une clôture et de 2 portails	Accordé le 02/07/2020
	SCI de nos ancêtres – Mme ECKERT Jeannine	26 Rue du Général Donzelot	Remplacement d'une véranda existante à l'identique	Accordé le 02/07/2020
	Mme PETER Anna	5 Rue de l'école	Aménagement d'une grange en appartement – Pose de 6 velux et changement des tuiles	Accordé le 07/07/2020
	M. BERCOT Jacques	8 Rue du 6 septembre	Construction d'un carport	Accordé le 07/07/2020
	M. ABISSE Christian	28 Rue du Cordier	Construction d'un carport	Accordé le 09/07/2020
	M. BERION Stéphane	Rue des Oiseaux	Division de la parcelle cadastrée section AI n° 199 par le détachement d'un lot à bâtir	Accordé le 16/07/2020
	M. VILAIN Rémi	6 Bis Chemin des Champs du Fourneau	Construction d'un mur de soutènement surmonté d'un brise-vue	Accordé le 16/07/2020
	M. PARENTE Mario	2 Rue du Blochier	Installation d'un générateur photovoltaïque parallèlement à la toiture d'une superficie de 15 m <sup>2</sup>	Accordé le 17/07/2020
	M. JOLIDUC Cédric	1 A Rue des Champs Michaud	Construction d'une piscine enterrée d'une surface de 36 m <sup>2</sup>	Accordé le 21/07/2020
	M. ROSSI Nicola	19 Rue du Six Septembre	Construction d'une piscine enterrée d'une surface de 32 m <sup>2</sup>	Accordé le 21/07/2020
	M. MARTIN Joseph	11 Rue des Champs Michaud	Construction d'une pergola et remplacement d'un bardage bois par du fibrociment.	Accordé le 21/07/2020
<b>Dépôts de DP</b>	M. CUNAT Laurent	1 Rue du Cordier	Construction d'un abri de jardin de 7.5 m <sup>2</sup>	
	M. WEDDING Michel et Mme BETTINELLI Florence	7 Rue de la Vierge	Ravalement de façade et remplacement de volets en bois par des volets roulants	
	M. POURCHET Aurélien	40 Rue du Cordier	Construction d'un mur de soutènement	

	M. JEANTELET Christian	37 Rue du Cordier	Remplacement d'une haie végétale par une clôture aluminium à claire-voie	
--	------------------------	-------------------	--	--

	<b>Pétitionnaire</b>	<b>Références cadastrales et objet</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Décision</b>
<b>Demandes de certificat d'urbanisme d'information</b>	Maître Brigitte RACLE	Section A n° 658 et AI n° 17 (Succession de M. Guy MERCIER)	Lieu-dit Près de la Ville et 17 Rue des Oiseaux	Traité le 10/07/2020
	Maître Brigitte RACLE	Section B n° 174, A n° 291 et A n° 290 (Succession de M. Guy MERCIER)	Lieu-dit Près Du Mont et Près DADEY	Traité le 10/07/2020
	Maitre COMPAGNE André	Section AA n°111 (Vente MERY / BALIN)	9 Rue du Blochier	Traité le 23/07/2020
	SCP ZEDET Olivier Christian Caroline et Nicolas PETIT	Section AI n°76 (Succession CHANEY)	21 B Rue de l'église	Traité le 13/08/2020
	SCP Thibaut CUSENIER et Benoit DOUGE	Section AK n°99 (Vente Consorts RAYNARD / LEROUX Quentin et Marion)	2 Rue des Quatre Vents	Traité le 17/08/2020
	Maître Caroline ZEDET	Section AH n° 277 et AH n°278 (Vente SCI de nos Ancêtres / SCI Au Cœur des Donz)	2 et 4 Rue du Clos du verger	Traité le 14/08/2020
	Maître Sophie MAIRE	Section AA n°150 (Vente PIZZUTO Jérôme / BARTHOD-MALAT Céline)	12 Rue des Champs Michaud	
	Maître Nicolas PETIT	Section AC n° 35 (Vente lot n°2 : appartement CLAUDON Bertrand / GRANDADAM Adèle)	9 Rue des Champs Grosbois	
	Maître Thibaut CUSENIER	Section AD n°8 (Succession URLACHER)	11 Rue de la Source	
<b>Demandes de CU opérationnel</b>	Madame THOLOMIER Carole	Section AB n°01 et AB n°30	50 Rue du Stade	
<b>Demandes de prorogation d'un an d'un CU opérationnel</b>	Mme MICHAUD Michèle	Section AE n°13	Chemin des prairies	

Déclarations d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
	Maitre COSTE Julie	Section AA n°111 (Vente MERY – ROSSIGNOL / BALIN – BENZIAN)	9 Rue du Blochier	
	SCP CUSENIER Thibaut et Benoit DOUGE	Section AK n°99 (Vente ANGONIN – M et Mme LEROUX)	2 Rue des Quatre Vents	Refus de préempter
	Maître Caroline ZEDET	Section AH n°277 et n°278 (Vente SCI de nos Ancêtres / SCI Au cœur des Donz)	4 et 2 Rue du Clos du verger	Refus de préempter
	Maître Caroline ZEDET	Section AH n°279 (Vente SCI de nos Ancêtres / M. et Mme Amine LAGHROUR)	1 Rue du Clos du verger	
	SCP ZEDET Olivier Caroline et Nicolas PETIT	Section AC n°35 (Vente CLAUDON Bertrand / Madame Adèle GRANDADAM)	Lot n°2 – Appartement de 65 m2 - 9 Rue des Champs Grosbois	

### 8.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Acquisition du Firewall Fortinate Fortigate + Installation du matériel avec création de tunnels VPN sur les postes nomades + Abonnement au service Fortinate

Titulaire : Bureau Info

Montant : Acquisition du matériel : 1600 € HT + Abonnement : 420 € HT/an

### 8.3. Aménagement d'un parc composé d'une zone de fitness et d'une zone de street workout à destination des jeunes. Bilan financier

Sur proposition des enfants du Conseil Municipal des Jeunes, la commune a créé, à proximité du groupe scolaire, une zone de fitness et une zone de street workout à destination des jeunes de 14 à 17 ans composées de 7 agrès sportifs individuels.

Le bilan de cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant en euros HT
SATD (Fourniture et pose des agrès individuels)	19 447.20 €
BAULIEU (fourniture et pose d'une clôture)	1 180.75 €
<b>Montant total de l'opération</b>	<b>20 627.95 €</b>

Recettes	Taux	Montant en euros HT
<b>Conseil Départemental du Doubs</b> (Politique départementale de soutien au développement territorial – Axe 3 du contrat P@C)	25 %	5 157 €
<b>Caisse d'Allocations Familiales – Appel à projet 2020</b>		5 000 €
<b>Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole – Fonds « Centre de village »</b>		2 617.74 €
<b>Fonds propres</b>		7 853.21 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 627.95 €</b>

En outre, dans le cadre de sa politique d'encouragement à la pratique « handisport », le Département du Doubs a adopté un dispositif d'aide exceptionnel pour l'implantation d'équipements sportifs accessibles aux personnes en situation de handicap dans des espaces sportifs et de jeux.

Ainsi le Département du Doubs a proposé à la commune de lui faire don d'un module sportif/agrès/jeux neuf acquis par le Département, la commune aurait en charge de l'implanter sur son plateau sportif.

La commune ayant réservée une suite favorable à cette proposition, un nouvel agrès handisport sera donc prochainement implanté sur l'aire de jeux.

#### 8.4. ENEDIS : redevance d'occupation du domaine public

ENEDIS versera, en 2020, à la commune la somme de 109 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public.

#### 8.5. Communication : processus de validation des informations et de la diffusion.

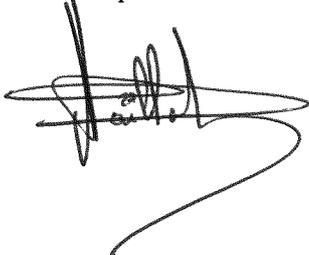
Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

**La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le mardi 29 septembre 2020 à 19h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le secrétaire,

Dominique MAILLOT



Le Maire,

Daniel HUOT

